

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**DÉCISION DU PRÉSIDENT DE RENOUVELER
L'ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
GRAND DAX À AQUI O THERMES**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération du 17 juillet 2020, par laquelle le Conseil communautaire a délégué au Président toute décision relative à autoriser, au nom de la Communauté d'Agglomération, le renouvellement de l'adhésion aux associations et organismes divers dont elle est membre,

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Dax et notamment les compétences développement économique et promotion du tourisme exercées par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Considérant la nécessité de renouveler l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Grand Dax à l'association AQUI O Thermes, cluster thermal Nouvelle Aquitaine pour l'année 2026.

DECIDE

Article 1 : DE RENOUVELER l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax à AQUI O Thermes, cluster thermal Nouvelle Aquitaine, pour la somme de 2 000 € (deux mille euros).

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026 office de tourisme intercommunal article 6558.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Fait le 21 janvier 2026

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Julien DUBOIS

